



**AVENANT A LA CONVENTION PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION, À TITRE PAYANT,  
DE LA BASE NAUTIQUE DU PLAN D'EAU DE MÉZIÈRES-ÉCLUZELLES  
POUR L'ACTIVITE « VOILE SCOLAIRE » SAISON 2025-2026**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux**, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), créé par arrêté préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013 dont le siège social est situé 4 rue de Châteaudun BP 20159, 28103 Dreux cedex, représenté par son Président, Christophe LE DORVEN, dûment habilité par délibération n°2026-065 en date du 13 avril 2026,

Ci-après, dénommé « le GESTIONNAIRE », d'une part,

**ET**

**La Mairie de Vernouillet** représentée par son Maire, M. Damien STEPHO, ou son représentant dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du .....,

Ci-après, dénommé « l'UTILISATEUR », d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

Le GESTIONNAIRE et l'UTILISATEUR ont signé une convention d'utilisation de la base nautique, précisant les modalités de mise à disposition de la base et de son personnel pour l'activité « voile scolaire » sur l'année scolaire 2025/2026, de septembre 2025 à juin 2026.

L'annexe n°1 de la convention fixait les jours des séances pour chaque école du ressort de la commune du 15 septembre au 10 octobre 2025 (1<sup>ère</sup> période) et il convient à présent de déterminer les séances du 27 avril au 26 juin 2026 (2<sup>ème</sup> période).

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

La présente convention est conclue pour la période de l'année scolaire **2025-2026, de septembre 2025 à juin 2026** selon les modalités et horaires précisés dans l'annexe n°1 jointe.

Les conditions détaillées de la mise en œuvre de l'utilisation de la base nautique sont précisées dans la « Convention pour la participation des intervenants professionnels à l'enseignement de la voile » signée entre le GESTIONNAIRE et la Direction des Services de l'Éducation Nationale, dont dépend l'UTILISATEUR.



## ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du 27 avril 2026.

Fait à Dreux, en deux exemplaires, le

LE GESTIONNAIRE,  
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,  
Le Président

**Christophe LE DORVEN**

L'UTILISATEUR,  
La Mairie de Vernouillet  
Le Maire,

**Damien STEPHO**



## Annexe n°1 : ACTIVITE POUR L'APPRENTISSAGE DE LA « VOILE SCOLAIRE 2025-2026 »

**Collectivité référente :** *Mairie de Vernouillet*

**Nature de l'activité autorisée à compter du :** *27 avril au 26 juin 2026 (2<sup>ème</sup> période)*

La base nautique et le plan d'eau Mézières-Ecluzelles sont destinés à l'activité pour l'apprentissage de la voile scolaire. Les activités présentent principalement un caractère sportif ; les aménagements ainsi que les règles qui leur sont applicables relèvent de la sécurité publique. Elles doivent se dérouler en la présence du professeur des écoles et d'un moniteur de voile.

**Activité :** Apprentissage de la voile scolaire


Les classes ont accès aux vestiaires de la base nautique, aux matériels collectifs aux jours et horaires suivants :

Nom de l'école	Dates des séances et enseignant référent	Jour et heure	Tarif 2026	Nombre de séances tarif 2026	Total programmé
Gérard PHILIPPE	Avril : 27 Mai : 04,11,18 Juin : 01,08,15,22 (Mme LACOUR)	Le lundi de 9h30 à 11h30	80,00 €	8	640,00 €
Louis ARAGON	Avril : 27 Mai : 04,11,18 Juin : 01,08,15,22 (Mme THOMELIER et Mme POUSSIN)	Le lundi de 13h45 à 15h45	80,00 €	8	640,00 €
Louis PERGAUD	Juin : 02,09,16,23 (Mme RUFU et Mme MAYET)	Le mardi de 9h30 à 11h30	80,00 €	4	320,00 €
Jules VALLÈS	Avril : 30 Mai : 07,21,28 Juin : 04,11,18,25 (Mme KAMLICHI)	Le jeudi de 9h30 à 11h30	80,00 €	8	640,00 €
HUGO/BRASSENS	Avril : 30 Mai : 07,21,28 Juin : 04,11,18,25 (Mme DAVILA)	Le jeudi de 13h45 à 15h45	80,00 €	8	640,00 €
Louis PERGAUD	Juin : 05,12,19,26 (Mme BOSSARD + Mme DA MOTA)	Le vendredi de 9h30 à 11h30	80,00 €	4	320,00 €



**Visa, bon pour accord (date et signature, nom du signataire et cachet)**

Fait à Dreux , le .....

<p><b>La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,</b></p>  <p><b>Christophe LE DORVEN</b> Le Président</p>	<p><b>La Mairie de Vernouillet</b></p> <p><b>Damien STEPHO</b> Le Maire</p>
---	---